

Bulletin Municipal Janvier 2022



Cérémonie de la **Sainte Barbe**

SOMMAIRE

- **Le mot du maire** **page 2**
- **Informations importantes extraites
des différentes réunions** **page 3**
- **La vie communale** **page 12**
- **Infos pratiques** **page 18**
- **Les associations du canton** **page 28**
- **En bref** **page 32**
- **Le quizz** **page 35**
- **Les associations** **page 37**
- **Numéros utiles** **page 43**



LE MOT DU MAIRE

Pour la deuxième année les vœux sont sous le signe du Covid 19. Cette pandémie vient bouleverser nos habitudes, nos moments de convivialité, d'échanges que nous apprécions tant dans cette période.

Je comprends la lassitude de chacun, je l'entends régulièrement, pour autant nous devons continuer à respecter les gestes barrières, les règles de distanciation, les protocoles sanitaires qui sont les seuls moyens pour sortir de cette crise et retrouver un monde meilleur.

Pour notre commune et malgré ce contexte difficile pour les entreprises, les principaux travaux ont été réalisés, dont le chantier de plusieurs semaines concernant l'aménagement du cimetière.

Les études d'enfouissement des réseaux lotissement de l'Ecotais menées au cours de l'année 2021, nous ont permis de démarrer les travaux fin décembre, plus vite que prévu. Ils se poursuivront jusqu'à l'été avec quelques périodes d'arrêts. Ce chantier important pour notre commune comprend la rénovation du réseau d'eau potable et d'une partie du réseau assainissement et pluviale pour terminer par l'enfouissement des réseaux câbles. Je remercie le syndicat d'eau (Senom) et Territoire Energie pour la conduite de ce dossier.

Dans ce bulletin nous vous présentons comment installer l'application Intramuros. Ce moyen de communication peut vous informer rapidement par un message envoyé par la mairie d'un fait d'actualité de notre commune tel que : alerte gendarmerie, risque de cambriolage, fermeture exceptionnelle de la mairie, école, vie associative etc....

Il y a maintenant plus de deux ans que les travaux de la RD5 entre Vieuvy et Gorron sont commencés et actuellement à l'arrêt. A l'origine de ce projet inscrit au schéma routier départemental 2016-2022, il était prévu principalement des dégagements de visibilité et refaire la bande de roulement. Aujourd'hui ce projet a évolué en travaux et en budget avec la rectification des virages et l'élargissement de la route à 7 mètres, pour faciliter les croisements des camions. Des études complémentaires sont nécessaires, elles vont se réaliser en 2022, le Conseil Départemental prévoit la fin des travaux courant 2023.

De la part du conseil municipal, des agents communaux, je vous souhaite mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, santé, bonheur, réussite dans vos projets pour vous et vos proches.

Bruno LESTAS

INFORMATIONS IMPORTANTES EXTRAITES DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

RÉUNION DU 05 JUILLET 2021

Redevance pour occupation du domaine public par Orange – année 2021

Vu l'article L.2122 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L.47 du code des postes et communications électroniques ;
Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications ;
Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2021, selon le barème suivant :

- 41.29 € pour les infrastructures souterraines, par Km et par artère (fourreau contenant ou non des câbles ou câbles en pleine terre) soit $4,398 \text{ km} \times 41.29 \text{ €} = 181.59 \text{ €}$
- 55.05 € pour les infrastructures aériennes, par Km et par artère (ensemble de câbles tirés entre deux supports) soit $35.105 \text{ km} \times 55.05 \text{ €} = 1\,932.53 \text{ €}$
- 27.53 € le m² pour l'emprise au sol, (1 armoire) soit $27.53 \text{ €} \times 1 = 27.53 \text{ €}$

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

- charge de l'exécution de la présente décision Monsieur le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne.

Point sur les subventions exceptionnelles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à ce jour, trois associations communales ont fait la demande de la subvention exceptionnelle.

Coûts des services :

La présentation des coûts des services pour l'année 2020 (cantine, garderie, salle polyvalente) a fait ressortir une altération des résultats compte tenu de la situation particulière de l'année (confinements, couvre-feu).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs de de cantine, garderie, location salle polyvalente.

Actualité école

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la rentrée 2021-2022, une nouvelle équipe enseignante arrive à l'école. Deux classes pour 24 enfants formeront le groupe scolaire.

Une réorganisation du temps de travail des agents communaux sera mise en place.

Questions diverses

↳ Monsieur le Maire fait le point sur la fin des travaux à l'atelier communal et présente au conseil l'avenant au devis de l'Entreprise Orain concernant les finitions des abords de cet atelier. Le Conseil Municipal valide le devis.

↳ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le lave-vaisselle de la Salle Polyvalente doit être changé. L'ancien datant de 2003, il devient impossible de trouver des pièces détachées. Le Conseil Municipal valide l'achat.

↳ Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de l'entreprise Orain concernant des travaux de réfection au carrefour de la route départementale RD141 et du chemin de la Lande de la Touchardière. Le Conseil valide le devis.

RÉUNION DU 20 SEPTEMBRE 2021

Bilan de la rentrée

Mr le Maire fait le point sur la rentrée.

Deux nouvelles enseignantes ont été nommées. Mme LEGOFF a pris la direction de l'école et est secondée par Mme HALLIEZ. 25 élèves sont inscrits. La rentrée s'est bien passée et la nouvelle organisation du temps de travail des agents communaux s'est mise en place. Une première réunion avec les parents d'élèves a eu lieu. Tous les moyens sont mis pour que l'école redémarre sereinement.

Présentation du dossier enfouissement des réseaux lotissement de l'Ecotais

Mr Eric BLANCHET fait part de la 1ere rencontre qu'il a eu avec Territoire d'Energie pour le projet d'enfouissement des réseaux lotissement de l'Ecotais.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet sommaire dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés, ainsi qu'un engagement financier, seront transmis après programmation de l'opération par le Comité de choix

DESIGNATION	COUT TOTAL	PARTICIPATION TE53	MAITRISE D'ŒUVRE	PARTICIPATION COMMUNE
1 -Réseaux électriques (HT)	99 700,00 €	74 775,00 €	4 985,00 €	29 910,00 €
2 -Génie civil de Télécommunication (HT)	36 750,00 €	7 350,00 €	1 837,50 €	31 237,50 €
3 -Eclairage public (HT)	34 500,00 €	8 625,00 €	1 725,00 €	27 600,00 €
TOTAL GENERAL	170 950,00 €	90 750,00 €	8 547,50 €	88 747,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1. Décide de réaliser la dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public en 2022,
2. S'engage à participer financièrement aux travaux de dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage public ci-dessus aux conditions en vigueur au moment de la programmation.
3. S'engage à prendre en charge l'intégralité du financement de toute étude réalisée non suivie de travaux et celle-ci ne pourra bénéficier de la subvention.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet sommaire dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés, ainsi qu'un engagement financier, seront transmis après programmation de l'opération par le Comité de choix.

DESIGNATION	COUT TOTAL	PARTICIPATION TE53	MAITRISE D'ŒUVRE	PARTICIPATION COMMUNE
1 -Réseaux électriques (HT)	40 200,00 €	16 080,00 €	2 010,00 €	26 130,00 €
2 -Génie civil de Télécommunication (TTC)	0 €	0 €	0 €	0 €
3 -Eclairage public (HT)	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL GENERAL	40 200,00 €	16 080,00 €	2 010,00 €	26 130,00 €

Coût des travaux aep et le financement aep du renforcement canalisation, lotissement Ecotais et rue de Normandie :

TRAVAUX	MONTANT	Subvention prévisionnelle		
		organisme	taux	montant
Travaux	221 989.00 €	Conseil Départemental	30 %	70 500.00€
Maîtrise d'œuvre	5 549.73 €	Commune de Désertines	2.08 %	4 897.00 €
Mesure hap et amiante	932.00€			
		Quote-part collectivité	67.92 %	159 603.00 €
Divers (publication, imprévus)	6529.27 €			
TOTAUX	235 000.00 €	TOTAUX	100.00%	235 000.00 €

Vente d'herbe sur pied :

Monsieur le Maire fait savoir qu'il y aurait lieu de vendre l'herbe sur pied qui pousse sur les masses communales. Il s'agit du terrain situé à « La Gautrie » (section O n°7 de 1 ha 12 a 50 ca) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de vendre l'herbe au GAEC Les Planches situé au lieu-dit « Les Planches » à Désertines, pour la somme de 70 € pour le terrain situé à « La Gauterie » (section O
- charge de l'exécution de la présente décision Monsieur le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne.

Tarif redevance assainissement

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réviser les tarifs de l'assainissement pour l'année 2022.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs fixés pour l'année 2021, à savoir :

- l'abonnement à30 €
- les 50 m30,50 €
- les mètres cubes supplémentaires.....0,45 €
- la consommation forfaitaire de 30m3 par foyer pour ceux alimentés par un puits et rejetant leurs eaux usées dans le réseau public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de fixer les tarifs suivants pour l'année 2022 :

- l'abonnement à30 €
- les 50 m30,55 €
- les mètres cubes supplémentaires.....0,50 €

- la consommation forfaitaire de 30m3 par foyer pour ceux alimentés par un puits et rejetant leurs eaux usées dans le réseau public.

Demande de subvention de la Dynamique

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de la part de :

- ✓ La Dynamique : 170 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'accorder la subvention
- Autorise Monsieur le Maire à mandater cette somme au compte 6574.

Vente de tables de tennis de table

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêt de l'association de tennis de table de Désertines (ATT) et de la demande de rachat des deux tables par le club ATT La Dorée.

Il propose au Conseil Municipal de vendre les 2 tables au prix de 250 € pièce pour un montant total de 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de vendre les deux tables de tennis de table au club ATT La Dorée pour un montant de 500 €.
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier
- charge de l'exécution de la présente décision Monsieur le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne.

Présentation projet application mobile pour collectivités

Mr Blanchet présente au Conseil Municipal un projet d'application mobile qui permet d'**informer**, d'**alerter** et de faire **participer** les administrés à la vie locale. Plusieurs opérateurs proposent ce service. Le coût est de 15 €/mois pour la commune.

Le Conseil Municipal valide le projet et va étudier toutes les propositions afin de mettre en place cette application au 1^{er} janvier 2021.

Questions diverses

↳ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, à l'église, le plateau de l'appareil de tintement de la cloche n°1 ainsi que l'échelle d'accès aux cloches doivent être remplacés pour un montant de 1536 €. Le Conseil Municipal valide le devis.

↳ Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition du Mémorial des Déportés de Mayenne. Cette association rend hommage aux juifs persécutés, arrêtés et déportés à partir de la Mayenne pendant la Seconde Guerre Mondiale au travers d'une exposition temporaire (visible au Mémorial jusqu'en septembre 2022) et d'animations diverses.

Une personne juive, Charles FARBER (ou FARBERT) s'est réfugiée à Désertines avant la guerre et a été arrêtée en 1942 et l'association propose d'organiser en 2022 une action commune autour de cet homme et de son parcours. Le Conseil Municipal valide le projet.

↳ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la date de la prochaine réunion publique. Elle aura lieu le mardi 5 octobre à 20 h à la Salle Polyvalente avec à l'ordre du jour : échange sur les travaux et l'actualité de la Commune.

RÉUNION DU 15 NOVEMBRE 2021

Demandes de subventions

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de la part de :

- L'APE pour aider au financement des actions menées par l'école de Désertines.
- L'école primaire publique de Gorrion. (aide au financement d'un voyage de 3 élèves résidents à Désertines). Monsieur le Maire rappelle également que la Commune participe financièrement aux classes découvertes organisées par l'école publique de Désertines.
- Le syndicat Groupement de Défense Contre les Ennemis des Cultures, afin de pouvoir continuer l'achat de cages et de financer les formations obligatoires des bénévoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de refuser la demande de l'école publique de Gorrion dans la mesure où il existe déjà une école sur la commune de Désertines.
- Décide d'accorder une subvention de 800 € au syndicat GDCEC.
- Décide d'accorder une subvention de 330 € à l'APE

- Autorise Monsieur le Maire à mandater ces sommes au compte 6574.

Point sur les demandes de l'école

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes demandes de l'école pour les projets de l'année scolaire. Plusieurs sorties pédagogiques ainsi qu'une animation de fin d'année sont au programme. Un abri à la sortie de l'école est demandé par des parents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de ne pas donner suite à la demande de l'abri à la sortie de l'école.
- Décide de donner un accord de principe pour la participation aux divers projets tout en précisant que cette aide sera conditionnée à la participation des parents, celle de l'école et de l'APE.

Point sur les travaux :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux.

Les joints de la mairie sont finis et un aérotherme a été changé à la Salle Polyvalente.

Les travaux au jardin (suite à l'orage du 9 mai) sont toujours en attente.

Ceux au cimetière ont repris et Mr le Maire présente au Conseil Municipal le devis n°2 de l'entreprise Orain d'un montant de 8581.08 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le devis.
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Délibération pour la constitution et reprise de provisions

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les collectivités sont tenues de constituer des provisions en application des principes de prudence et de sincérité.

Les provisions font partie des dépenses obligatoires énumérées par l'article L2321-1 du CGCT.

Cette obligation, détaillée au niveau de l'article R2321-2 du CGCT, s'applique au bloc communal :

- A l'apparition d'un contentieux
- En cas de procédure collective
- En cas de recouvrement compromis.

Afin de simplifier la procédure, qui implique une délibération spécifique pour la constitution et la reprise de provisions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de constituer à compter de 2021 une provision pour créances douteuses à hauteur de 25 % des soldes débiteurs des comptes ci-dessous apparaissant à la clôture de l'exercice précédent à la balance générale des comptes somme arrondie à l'euro le plus proche :

- Compte 4161 : Créances douteuses
- Compte 46726 : Débiteurs divers – Contentieux

Cette charge sera enregistrée au compte 6817 en contrepartie du compte tiers 4911 tenu uniquement dans la comptabilité du receveur municipal

Décision modificative DMA n°2-Budget Principal

<i>Section de Fonctionnement</i>			
<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
		<i>Diminution/ Augmentation</i>	<i>Diminution/ Augmentation</i>
615231	ENTRETIEN ET REPARATION VOIRIE	- 1 100€	
6817	DOTATIONS AUX PROV. POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	+ 1 100 €	
Total de la décision modificative n°2		0	
<i>Pour mémoire Budget Primitif</i>		<i>611 043.59 €</i>	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		611 043.59 €	

Convention relative au fonctionnement et au remboursement frais de gardiennage, déchetterie relais

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention relative au fonctionnement et au remboursement des frais de gardiennage de la déchetterie relais de Désertines pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de fonctionnement et de remboursement des frais de gardiennage de la déchetterie relais pour l'année 2021 entre la commune de Désertines et la Communauté de Communes du Bocage Mayennais.

Délibération portant élection d'un représentant au syndicat mixte e-Collectivités au sein du collège des communes

Le Maire expose :

Le syndicat mixte e-Collectivités, auquel notre commune a décidé d'adhérer, a été créé le 1^{er} janvier 2014 par arrêté préfectoral.

Conformément aux dispositions des statuts, la composition du comité syndical est la suivante :

- Collège des communes : 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants ;
- Collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et établissements publics couvrant en totalité le périmètre d'un département ou de la région : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Les départements : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;

- La Région Pays de la Loire : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Les 5 premiers collègues sont constitués d'1 représentant par organe délibérant des différentes structures concernées (communes, EPCI, autres établissements locaux, autres établissements couvrant le périmètre d'un département ou de la région, départements). L'ensemble des représentants ainsi élus seront appelés, dans un second temps, à procéder à l'élection, par correspondance, des délégués de leur collègue.

Le Maire sollicite donc l'assemblée délibérante de la commune afin de procéder à l'élection de son représentant, appelé dans un second temps à procéder à l'élection des délégués au sein du comité syndical d'e-Collectivités.

Le Maire indique à l'assemblée que :

- Mr LESTAS Bruno

s'est porté(s) candidat(s) pour représenter la commune.

- Mr LESTAS Bruno est proclamé élu représentant de la commune.

Point sur l'enfouissement des réseaux

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion de chantier aura lieu en présence des entreprises concernées le 16 novembre 2021 à 14h à la mairie.

Bilan de la réunion publique du 5 octobre

Mr le Maire fait le point sur la réunion publique qui a eu lieu le 5 octobre. Il a été demandé un panneau interdiction de stationner et des zébras, afin de sécuriser la sortie du lotissement du Domaine.

Au vu de cette demande, un panneau a été commandé et les zébras seront peints par la CCBM.

Mise en place de l'application Intramuros

Mr Blanchet informe le Conseil Municipal que l'application mobile Intramuros est installée et est opérationnelle depuis mi-novembre.

Questions diverses

☞ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Sainte Barbe aura lieu cette année à Désertines le 11 décembre. Pour cet événement, un arrêté interdisant le stationnement total sur la place de l'église va être pris.

LA VIE COMMUNALE

ÉTAT-CIVIL 2021

NAISSANCES

Maé **PELLOUARD** né à Fougères le 19 mars



DÉCÈS

Romain BOUQUET le 15 mars
Francis LEROY le 14 avril
Joseph PENLOUP le 26 avril
Léandre BERHAULT le 8 juin
Robin LERAY le 17 septembre
Daniel LE BIGOT le 6 novembre
Henri LEBLANC le 1^{er} décembre



TRAVAUX RÉALISÉS ET ACQUISITIONS

1. Bâtiments :

- Renforcement prise paratonnerre église : 840 €
- Réfection joints de la mairie : 5 042.54 €.
- Aménagement du cimetière : 67 507.08 €. Subventions : 9 233.80 € au titre de la DETR 2021 et 9 053.72 € subventions de la Région
- Boulangerie : Distributeurs, frigidaire, installation sécurité, adhésif, enseigne, ventilation, électricité : 54682.01 €. Subventions : 10114€ plan de relance du Conseil Départemental et 9053.72 subventions de la Région.
- Fin de l'extension de l'atelier communal : 53729.70 € Subventions : 13589.45€ au titre de la DETR 2020.



2. Voirie :

- Réfection chemin de la Touchardière : 1285.20 €
- Entretien voirie : 835.68 €
- Barrière sécurité Rue de Bretagne : 1890 €
- Enduit de renouvellement : CR Les Haies 3411 € et Point à Temps automatique (pièces sur diverses voiries) : 1872 € (travaux réalisés par la CCBM)

3. Achats :

- Lave-vaisselle salle polyvalente : 4190 €
- Aérotherme salle polyvalente : 4709.58 €
- Lève-Palette : 1140 €
- Fauteuil secrétariat : 563.76 €
- Informatique et vidéo projecteur pour école : 855 €
- Plan sécurité et extincteurs école : 866.88 €
- Réfrigérateurs école et club-house : 884.99 €
- Banc cimetière, poubelle jardin et cendrier : 728 €



LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

	COMMUNE	HORS COMMUNE
• WEEK-END <i>(du vendredi après-midi au dimanche soir)</i>	175 €	260 €
• Journée supplémentaire	50 €	60 €
• ½ journée supplémentaire	35 €	40 €
• Petite Salle la journée	60 €	-
• 1 repas en semaine	100 €	140 €
• Concours de belote / Loto	45 €	100 €
• Vins d'honneur <i>(verres compris)</i>	40 €	60 €
• Soirée dansante <i>(avec repas)</i>	320 €	410 €
• Bal public / Bal disco	160 €	550 €
• Théâtre / Assemblée générale <i>(verre compris)</i>	45 €	80 €
• Réunion / Conférence <i>(verre compris)</i>	-	35 €
• Thé dansant	120 €	160 €



La vaisselle est facturée au prix de 0.35 € l'unité pour un couvert complet et 0.20 € l'unité pour un couvert lunch (couteau, fourchette et verre). La vaisselle neuve 0.70 € le couvert complet.



Le gaz et l'électricité seront facturés en plus de la location suivant le relevé de compteur qui sera effectué à la remise des clés et au retour. Le KW sera facturé au prix de 0.21 € et le gaz au prix de 4 € le m³.

La salle devra être rendue propre ou il sera facturé 16 € de l'heure de travail effectué.

Il est désormais demandé au locataire une attestation d'assurance à chaque location.

Pour toutes réservations payantes, il sera demandé le versement des arrhes à hauteur de 50 % du tarif de la location à la réservation. Ces arrhes seront versées directement à la caisse du trésorier. En cas d'annulation cette somme restera acquise à la commune.

La capacité de la grande salle est de 350 personnes et celle de la petite salle de 50 personnes.



Pour la remise des clés lors de la location de la salle polyvalente, **Mme Lecordier Delphine** prendra contact avec-vous.

Afin de faciliter l'organisation de la location de la vaisselle, il est nécessaire d'appeler quelques jours avant et de bien calculer les quantités à réserver.

INSCRIPTION DES NOUVEAUX HABITANTS



Il serait souhaitable que les nouveaux résidents et les personnes ayant une maison secondaire sur la commune se fassent connaître en mairie pour faciliter les contacts.

Would all new home owners in Désertines please visit the Town Hall to introduce themselves in order to make contact easier.

DÉCHETTERIE RELAIS

La déchetterie relais est ouverte le 2^{ème} et le dernier vendredi du mois de 14h à 17h. En cas de besoin, vous pouvez venir chercher la clef à la mairie.



ATTENTION :

Ne sont pas acceptés :

- ✗ les **pneus**, les **gravats**, les **bouteilles de gaz**.
- ✗ les **pots de peinture** (métallique et plastiques, vide ou pleins)
- ✗ les **bidons ayant contenu des produits considérés comme dangereux** (huile pour moteur, pétrole, lessive agricole, white spirit phytosanitaires ...)
- ✗ les **appareils électriques et électroniques** : téléviseurs, ordinateurs, magnétoscopes...

Ces déchets doivent être déposés à la déchetterie de Gorrion :

Horaires d'ouverture :



Lundi	14h-18h
Mardi	Fermé
Mercredi	14h-18h
Jeudi	Fermé
Vendredi	14h-18h
Samedi	10h-12h /14h-18h

Dernière entrée : 15 mn avant la fermeture

Du 1er novembre au 31 janvier : fermeture à 17h30

Avenue Émile Zola - 53120 GORRON (route de Fougères)

Contact : Service Déchets de la Communauté de Communes - 02.43.08.15.69

laetitiabessiral@cc-bocagemayennais.fr

MÉMO TRI

A déposer en vrac dans le conteneur d'emballages recyclables (jaune)



PETITS CARTONS



BRIQUES ALIMENTAIRES



TOUS LES PAPIERS



BOUEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE



EMBALLAGES EN MÉTAL

NOUVEAU

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE ET LES PETITS EMBALLAGES EN MÉTAL



A déposer en vrac dans le conteneur de verre (vert)



POTS, BOCAUX, BOUTEILLES EN VERRE ET BOUTEILLES DE PARFUM



Les opercules, capsules et couvercles sont à mettre dans le **conteneur jaune**.

A déposer en sac fermé dans le conteneur d'ordures ménagères



Verre à boire, vaisselle cassée, déchets d'hygiène...

En sac de 60 L maximum fermé

A déposer dans le composteur*



Epluchures de légumes et de fruits, marc de café, sachets de thé, coquilles d'œufs, fleurs fanées, feuilles, tontes de pelouse...

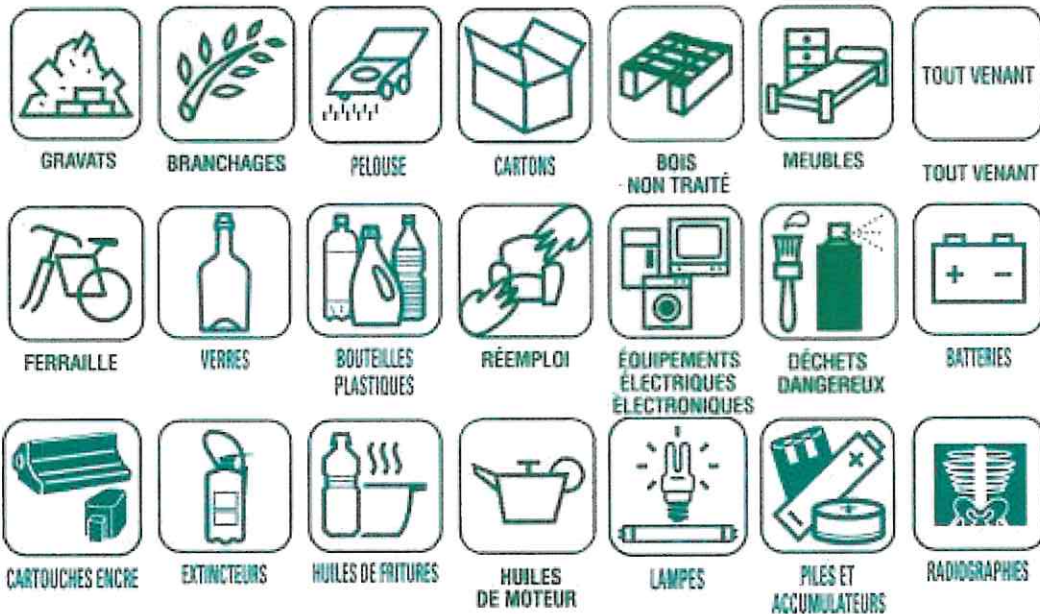
***N'hésitez plus ! Demander votre composteur auprès de la Communauté de Communes (02 43 08 15 69).**

HORAIRES

	Ambrières-les-Vallées	Gorron	Oisseau	Saint-Mars-sur-la-Futaie
Lundi	15h à 18h	14h à 18h	10h à 12h	10h à 12h
Mardi	Fermé	Fermé	Fermé	14h à 18h
Mercredi	15h à 18h	14h à 18h	10h à 12h	Fermé
Jeudi	Fermé	Fermé	Fermé	14h à 18h
Vendredi	10h à 12h	14h à 18h	Fermé	Fermé
Samedi	10h à 12h et 14h à 18h	10h à 12h et 14h à 18h	10h à 12h et 14h à 17h	10h à 12h et 14h à 18h
Dimanche	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé

Du 1^{er} novembre au 31 janvier : fermeture à 17h30

DÉCHETS À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE



Un doute ? N'hésitez pas !
Contactez le service propreté
de la Communauté de Communes
Tel : 02 43 08 15 69
laetitiabessiral@bocage-mayennais.fr

DÉCHETS REFUSÉS



INFOS PRATIQUES



Recensement citoyen obligatoire

Le recensement citoyen est **OBLIGATOIRE**. Il se fait en mairie pour tous Français **dès l'âge de 16 ans** et avant la fin du 3^{ème} mois suivant. Les documents à fournir sont les suivants :

Carte d'identité et livret de famille des parents.

Le Maire délivre alors une attestation de recensement, à fournir **obligatoirement** pour se présenter à un concours ou à l'examen du permis de conduire.

Le jeune sera ensuite convoqué pour effectuer sa JDC (Journée Défense Citoyenneté). Cette journée est **obligatoire**.

Attention : un recensement tardif, c'est une convocation tardive à la JDC, l'impossibilité de s'inscrire à un examen, une non inscription automatique sur les listes électorales.

Elections 2022 :

Les élections présidentielles auront lieu le 10 et 24 avril 2022.

Les élections législatives auront lieu le 12 et 19 juin 2022.

Vous avez jusqu'au 2 mars pour les inscriptions en lignes et jusqu'au 4 mars pour les inscriptions en mairie. (Présidentielles)



La carte d'identité et le passeport

Cartes d'identité et Passeports Biométriques **SUR RENDEZ - VOUS** **02.43.30.10.50**



Place de la Mairie
53120 GORRON

02.43.08.65.47

02.43.30.10.50

ville.gorron@gorron.fr

Infos pratiques

- Les demandes de passeports et cartes d'identité se font sur RENDEZ-VOUS uniquement (02.43.30.10.50)
Prévoir environ 20 min
- Présence exigée de chaque demandeur (y compris les enfants)
- Votre demande ne pourra être traitée que si le dossier est complet
- Prise d'empreintes des l'âge de 12 ans
- La Mairie ne délivre pas de passeport d'urgence
- La déclaration de perte ou vol peut se faire en mairie, auprès d'un consulat de France à l'étranger ou des services de police étrangers

Adresses utiles

Pour la pré-demande
www.ants.interieur.gouv.fr

servicepublic.fr
www.mayenne.gouv.fr
(rubrique démarches administratives)

Carte d'identité

Documents à fournir (originaux)

- L'imprimé CERFA n°12100*02 rempli*, fourni en Mairie ou pré-demande (www.ants.interieur.gouv.fr)
- 1 justificatif d'identité et de nationalité (carte d'identité ou extrait d'acte de naissance)
- 1 photo d'identité datant de moins de 6 mois
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, eau, quittance de loyer...)
- Rapporter impérativement l'ancienne carte d'identité

*dans tous les cas les noms, prénoms date et lieu de naissance des parents sont obligatoire

En cas de perte

- - 1 timbre fiscal de 25€
- Déclaration de perte ou vol.
- Fournir un acte de naissance (Mairie du lieu de naissance)
- (Né à l'étranger : Service central d'état civil BP1056 44035 NANTES)

Passeport

Documents à fournir (originaux)

- L'imprimé CERFA n°12100*02 rempli* fourni en mairie ou pré-demande (www.ants.interieur.gouv.fr)
- 1 justificatif d'identité et de nationalité (carte d'identité ou extrait d'acte de naissance)
- 1 photo d'identité datant de moins de 6 mois
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, eau, quittance de loyer...)
- Rapporter impérativement l'ancien passeport (si renouvellement)
- Timbre fiscal
 - 86 € pour les personnes majeurs
 - 42 € pour les personnes mineur de 15 ans et +
 - 17 € pour les personnes mineur de - 15 ans

*dans tous les cas les noms, prénoms date et lieu de naissance des parents sont obligatoire

Selon votre cas, vous devrez également apporter les documents suivants:

Personnes hébergées: Photocopie de la CNI de l'hébergeant+attestation sur l'honneur+justificatif de domicile

Personnes divorcées: Une copie du jugement de divorce ou autorisation écrite de l'ex conjoint pour les femmes désirant utiliser leur nom d'épouse.

Personnes veuves: Extrait acte de décès du conjoint ou livret de famille pour l'inscription de la mention «veuve».

Personnes mineurs: 1 justificatif de l'exercice de l'autorité parentale + justificatif du responsable légal

- **Parents mariés :** livret de famille ou la copie intégrale d'acte de naissance.

- **Parents non mariés :** copie intégrale d'acte de naissance mentionnant la reconnaissance avant l'âge de 1 an par les 2 parents.

- **Parents Divorcés :** copie de la décision de justice qui désigne le (ou les) parent(s) qui exerce(nt) l'autorité parentale.

- **Autre personnes exerçant l'autorité parentale:** copie de la décision de justice prononçant la déchéance ou autorisant la délégation de l'autorité parentale

Attention, tous les pays n'acceptent pas les cartes d'identité de plus de 10 ans !!!

Délivrée après le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité est de 15 ans pour les personnes majeures. Délivrée entre le 02 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la durée de validité passe de 10 ans à 15 ans, la carte est donc valable 5 ans après la date d'expiration.

De nombreux pays acceptent un titre d'identité en apparence périmé mais d'autres non. Il est fortement recommandé aux voyageurs de vérifier la position du pays dans lequel ils envisagent de se rendre (liste disponible sur le site du ministère des affaires étrangères, diplomatie.gouv)

Vous pouvez demander le renouvellement anticipé de votre carte d'identité à condition de justifier de votre intention de voyage et de ne pas être titulaire d'un passeport valide.

Numérotation adresse :



RAPPEL : pensez à prévenir les organismes, les banques etc... de votre nouvelle adresse (numéro). Les facteurs changent souvent et ne connaissent pas forcément tous les habitants.



IntraMuros

L'essentiel est près de chez vous.

Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone.



Play Store
(Android)



Apple Store
(iPhone)

Tapez IntraMuros dans la barre de recherche et téléchargez l'application.



IntraMuros

Sélectionnez ensuite votre commune et naviguez dans les différents onglets.

Découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours. Recevez les infos importantes par notification.



Téléchargement gratuit



Ne pas jeter sur la voie publique

Bulletin municipal - Janvier 2022

POUR VOS DÉMARCHES DU QUOTIDIEN, OUVERTURE D'UNE NOUVELLE FRANCE SERVICES À LANDIVY

Née de la volonté d'un retour du service public au sein des territoires, la commune de Landivy se dote d'une France services, la 12^{ème} dans le département.

Avec cette nouvelle France services, c'est un service public de proximité, plus humain et plus accessible qui se déploie au sein du territoire. Au plus près des citoyens.

Cet espace ouvert à tous, moderne et convivial, permet aux habitants du bassin de Landivy d'accéder dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caf, la MSA et la Poste.



Inauguration Espace France Services Landivy



Deux agents France services, Emilie RENAULT et Françoise DENOUAL, formés et disponibles, vous accompagnent ainsi dans vos démarches du quotidien : immatriculation de véhicules, APL, carte grise, RSA, impôts, permis de conduire, accès à vos services en ligne, recherche d'emploi, information sur le logement et la mobilité...

En complément des démarches administratives, la France services de Landivy vous donne accès à un poste informatique en libre-service.

L'adressage dans votre commune est en cours. Pour l'ensemble des changements d'adresses auprès des services publics, un site vous permet vos démarches en ligne de façon condensée.

Renseignez ce site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

Si cela est nécessaire nous pouvons vous aider dans l'accompagnement à cette démarche.

BESOIN D'AIDE POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ?

Les agents de votre France services vous accompagnent du Lundi au vendredi aux horaires suivants : 9h-12h et 13h30-16h sur rendez-vous avec possibilité de renseignements sur place
Vous pouvez également prendre rendez-vous au 02.43.05.47.40

ou par courriel : france-services@landivy.fr

Nos Partenaires :



Les Espaces de Partage et d'Initiatives, créés en 2013, offrent des lieux d'échanges **ouverts à tous** les habitants du Bocage Mayennais (quel que soit votre âge, votre situation, votre commune...).

Ateliers proposés

- Des **ateliers manuels et créatifs** pour partager et apprendre : peinture, loisirs créatifs, tricot...
- Des **temps d'échanges** autour de la cuisine, du chant, de l'anglais, de la musique...
- Des **actions santé – bien-être** : théâtre, écriture, mémoire, sport, relaxation par la musique...
- L'**atelier « Air de Famille »**, qui propose des temps d'échanges parents-enfants autour de sorties, cuisine, bricolage...
- Des **sorties pour découvrir son territoire** : marche nordique, cinéma, découverte du patrimoine, expositions, spectacles vivants, randonnées, sorties familiales...
- La **participation à la vie locale** : Création de décorations de Noël pour les communes, tricot pour les Petits Frères des Pauvres, animations diverses aux Jardins des Renaudies, tri des journaux pour la lutte contre la mucoviscidose à Gorron, représentations de la chorale dans les EHPAD et fêtes locales...



Bon à savoir

Des activités sont proposées sur l'ensemble du territoire : Bassin de vie de Gorron, Landivy et Ambrières les Vallées. Si vous n'avez pas de véhicule pour participer aux ateliers, contactez Stéphanie pour trouver ensemble une solution de transport (l'Association a un minibus pour faciliter votre participation aux ateliers).

Le programme mensuel est disponible sur la page facebook @epidubocage ainsi qu'à la mairie.
N'hésitez pas à le demander !

Pour toute demande d'information, contactez Stéphanie, l'animatrice de l'Epi du Bocage

02 43 32 54 08 / 06 38 46 34 90

epidubocage@orange.fr

@epidubocage

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h



MAISON DES INITIATIVES JEUNESSE

Argent de Poche
Ludothèque / Projet de Jeune
Info Jeunes



La Maison des Initiatives jeunesse (MIJ) permet aux jeunes de 12 à 25 ans (collégiens, lycéens et étudiants) d'avoir localement des informations sur les sujets qui les préoccupent (orientation, santé, job saisonnier, étude, logement, séjour, partir à l'étranger,...). La MIJ est basée à Gorron (salle omnisports) mais elle est itinérante à la demande d'un groupe de 3 jeunes ou à la demande d'une commune.

CHANTIERS CITOYENS ARGENT DE POCHE et ACTES CITOYENS

14-18 ans



Lors de chaque période de vacances scolaires, plusieurs chantiers citoyens sont proposés par les communes de la CCBM. Pour pouvoir en bénéficier, il faut télécharger ou venir récupérer un dossier d'inscription auprès de la MIJ.

Le dossier est valable du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Une cotisation de 2€ sera demandée.

Chantiers « argent de poche » pour les jeunes de 16 à 18 ans (veille des 19 ans) et des chantiers « actes citoyens » pour les jeunes de 14-15 ans, les 2 dispositifs permettent de découvrir le monde du travail, d'acquérir des compétences, de travailler en équipe, de rencontrer d'autres jeunes et d'échanger avec les agents ou bénévoles.

Le dossier est valable du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Une cotisation de 2€ sera demandée.



Renseignements :
06.72.37.08.35

Quand s'inscrire :

PERIODE DE VACANCES 2022	SEMAINE D'INSCRIPTION
Du 7 au 18 février	Semaine 3
Du 11 au 22 avril	Semaine 12
Du 27 juin au 31 août	Semaine 22
Du 24 octobre au 4 novembre	Semaine 40

un chantier de 3h permet d'acquérir une première expérience de travail, se faire connaître, rencontrer d'autres jeunes, acquérir des compétences, valoriser son CV et gagner un peu d'argent de poche (15€/3h) pour les jeunes de 16-18 ans et une bourse de 15€ pour les jeunes

INFO JEUNES

12-25

L'Info Jeunes est un espace de ressources, des temps d'accueil, d'informations gratuites accessibles à tous les jeunes de 12 à 25 ans sur l'ensemble de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais.

L'Info Jeunes de la MU permet aux jeunes (collégiens, lycéens et étudiants) de trouver des informations sur :

- Construire son parcours,
- Les jobs saisonniers,
- Prendre soin de soi
- Sa distraire
- Voyager
- Sa loger
- Se déplacer,
- S'engager
- Accéder à ses droits

Les projets de début d'année 2022 :

Création d'un réseau de mise en relation « aidant-aidé » : remise à niveau, aide aux devoirs, baby sitting, logement étudiant, visite de conseils,... mise en place par simple coup de fil, message,...

- **Intervention dans les collèges** (atelier lettre de motivation, atelier CV, découverte de l'ij sous forme de jeux, livret d'accompagnement pour trouver un stage,...)
- **Ateliers orientation avec l'Orientibus et collaboration avec les collèges** lundi 24 janvier sur Landivy / mardi 25 janvier sur Gorron / jeudi 27 janvier sur Ambrières L/V.
- **Journée orientation** mercredi 26 janvier sur Gorron de 10h à 16h avec la présence de l'Orientibus et des chambres consulaires.
- **Ateliers cv ou rendez-vous personnalisé** lors de chaque période de vacances scolaires.
- **15zaine du job saisonnier** : mercredi 9 février de 17h à 19h à St Mars L/F - mercredi 16 février de 17h à 19h à St Mars S/C - vendredi 18 février de 13h à 15h à la salle omnisports de Gorron.
- --



Pour connaître les différents projets de l'année : contactez-nous via les réseaux

LUDOTHÈQUE

Tous publics

Jeux sur place, prêt de jeux, animations ponctuelles : le service LUDOTHEQUE est ouvert à tous (enfants, parents, grands-parents, écoles, EHPAD,...) avenue Charles de Gaulle à Gonron, en itinérance grâce à la collaboration avec les écoles, des structures enfance jeunesse, le réseau lecture,....

Pourquoi JOUER ?

Pour passer un moment convivial où l'on recherche le bien-être, la détente et faire une pause ludique.

Qu'est-ce que cela apporte ?

- apprendre à collaborer,
- à travailler en groupe,
- à communiquer,
- à innover,
- à gérer ses émotions,
- à attendre son tour,
- surmonter des situations difficiles,
- à négocier,...

Pourquoi adhérer ? 10€/an / famille

C'est aussi parce que nos enfants se lassent vite de leurs jouets, la ludothèque est le moyen idéal pour renouveler régulièrement les jeux

C'est un excellent moyen de découvrir à quels types de jeux vos enfants sont intéressés

Venez passer un bon moment autour d'une table ou encore emprunter des jeux pour vivre chez soi de bons instants.



Jeux sur place gratuit :

Mercredi 10h à 18h

1er samedi du mois 10h à 12h

Animations itinérantes :

Animations JEUX près de chez vous en collaboration avec le réseau lecture de la CCBM,

Pour connaître les dates n'hésitez pas à visiter notre site ou à nous suivre sur les réseaux.

Renseignements 06.72.37.08.35

www.maisondesinitiatives.sifbw.org

Le jeu : moment de détente, de convivialité, de partage.

PROJETS DE JEUNE

12-25 ans



Un projet de jeune : c'est s'investir lors d'une animation sur le territoire proposée par nos services ou réfléchi ensemble.

- Tu as des projets plein la tête,
- Tu aimerais réduire le coût des activités organisées par les services jeunesse,
- Tu veux te financer tes propres projets (livres, concerts, festival,...).



Deux formules te permettent de donner de l'élan à tes envies :

Bourse jeunes :

Permettre à des jeunes de 12 ans et plus de se financer ou de diminuer le coût des activités

organisées par les services jeunesse des 3 bassins de vie de la CCBM

Bourse clics :

Permettre à des jeunes de 14 ans et plus de se financer ou de diminuer le coût d'un projet après validation auprès d'un membre de la MIJ (se référer au dossier spécifique de demande, téléchargeable sur le site)



15zaine du JOB SAISONNIER

Du 9 au 18 février 2022

C'est pour qui ? Les jeunes de 14 à 25 ans résidant sur la CCBM.

Comment cela fonctionne ? Mise en place de rencontre itinérante. Le but étant de mettre en lien : entreprise ou association et des jeunes qui recherchent un job saisonnier, une alternance ou un apprentissage.

Pourquoi venir ? pour se présenter, déposer son CV, trouver un travail, un stage, ... durant les périodes de vacances scolaires.

C'est quand ? mercredi 9 février de 17h à 19h à St Mars L/F - mercredi 16 février de 17h à 19h

Entreprise, association, service.

Vous cherchez à recruter du personnel saisonnier, en alternance ou en apprentissage

Contactez-nous!



Vous êtes lycéen ou étudiant

Faites-vous connaître dès maintenant pour que nous puissions vous aider avant le jour « J » (CV, présentation, ...)



à St Mars S/C - vendredi 18 février de 13h à 15h à la salle omnisports de Gonron.

Maison des initiatives jeunesse (MIJ) avenue Charles de Gaulle 53120 Gonron. Tél : 06.72.37.08.35

Horaires : mercredi 10h-18h / mardi, jeudi 15h-18h. Rendez-vous itinérant possible sur demande



mij33000endone.fr site : www.maisondesinitiatives.sifbw.org

Facebook : [Mij Bocage Mayennais](https://www.facebook.com/MijBocage-Mayennais) Instagram : [MijBocageMayennais](https://www.instagram.com/MijBocageMayennais)



R.P.E DU BOCAGE

(Relais Petite Enfance)



MISSIONS DU RELAIS

Professionnels de la Petite Enfance

Vous êtes : assistant(e) maternel(le), assistant(e) familial(e), garde à domicile, candidat à l'agrément...

- ◆ Échangez sur vos pratiques avec d'autres professionnels.
- ◆ Renseignez-vous sur vos droits et devoirs en tant que salarié.
- ◆ Tenez-vous informé dans les domaines de la petite-enfance, l'agrément, les formations...
- ◆ Assistez aux « Matinées rencontre-éveil » pour rencontrer d'autres professionnels, rompre l'isolement et partager avec l'enfant un moment de jeu et de plaisir mutuel dans un cadre différent que votre domicile.
- ◆ Participez à des temps festifs et aux soirées d'échange sur le thème de la petite enfance.

Parents-Futurs parents

- ◆ Trouvez un mode d'accueil adapté à vos besoins : assistant(e) maternel(le) agréé(e), Maison d'assistantes maternelles, gardes à domicile... Faites-vous conseiller ou consultez simplement la liste actualisée des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s et des lieux d'accueil.
- ◆ Renseignez-vous sur les démarches à effectuer en tant que parent employeur : législation, contrat, droits, devoirs, aides financières, pajemploi, formation des salariés...
- ◆ Participez à des temps festifs et aux soirées d'échange sur le thème de la petite enfance.

Enfants 0 à 3 ans

L'enfant de 0 à 3 ans, accompagné d'un adulte,

- ◆ Participe, selon ses envies, à des moments de vie collective. Il découvre et explore un nouvel environnement, de nouveaux jeux...
- ◆ Rencontre d'autres amis et vit ses premiers moments de socialisation.

PERMANENCES

En tant que professionnels de la petite enfance, vous avez des questions sur votre contrat, vos droits et vos démarches administratives ? Lucie DESECHALLIERS se tient à votre disposition afin de vous accompagner dans vos recherches.

Uniquement sur rendez-vous physique ou téléphonique Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 13h15 - 17h15

MATINEES RENCONTRE-EVEIL

Les « matinées rencontre-éveil » sont des moments de rencontre et d'échanges avec les enfants que vous accueillez. Venez profiter d'un espace de jeu et d'éveil avec d'autres professionnels de la petite enfance. Ouverts aux professionnels de la petite enfance et de manière exceptionnelle aux parents.

Pour connaître le planning, contactez le RPE



Contact

Communauté de Communes du Bocage Mayennais
Lucie DESECHALLIERS
1 Grande Rue - 53120, Gorron
02.43.08.77.61 ou 06.16.52.63.25
rpe@bocage-mayennais.fr

LE PORTAIL RECRUTEMENT DU BOCAGE MAYENNAIS

EMPLOIS, STAGES ET ALTERNANCE

De nombreux emplois, stages et contrats en alternance sont disponibles au sein du Bocage Mayennais, et il semblait important de le faire savoir au plus grand nombre.

C'est de ce constat qu'est née l'idée de mettre à la disposition des employeurs locaux (entreprises, associations et collectivités) d'une part et des demandeurs d'emploi ou des jeunes en recherche d'opportunités professionnelles d'autre part, **un portail spécialement dédié au recrutement : « L'Espace Emploi ».**

L'ESPACE EMPLOI : UNE SOLUTION DE COMMUNICATION RAPIDE ET SIMPLE

Cet outil qui vise à accélérer la dynamique locale du marché de l'emploi, se veut simple et efficace :

- **Centralisation de l'information** : Ce portail numérique offre à chacun un accès rapide et simple d'usage aux offres d'emploi, d'apprentissage et de stage proposées par les employeurs du territoire.
- **Visibilité des employeurs** : Mis à la disposition des entreprises, des associations et des collectivités qui recrutent, il permet à ces structures d'augmenter leur visibilité. Au sein de leur espace dédié (et gratuit), chacune d'entre elles a la possibilité de présenter son activité, ses métiers, d'y ajouter des photos ou encore des vidéos...
- **Simplification des candidatures** : L'outil permet de postuler à une offre facilement et directement. En effet, seul un bref formulaire est à compléter. Il est directement adressé à l'employeur. Chacun a également la possibilité de **déposer un CV** dans la CVthèque du territoire, qui est accessible à l'ensemble des employeurs inscrits.



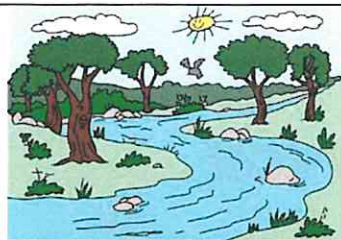
250 OFFRES EN LIGNE

Fin 2021, les **67 structures employeuses inscrites sur le portail** diffusaient **200 offres « en cours »** sur le portail de recrutement. Environ la moitié de ces offres concernaient des emplois (en CDI pour la plupart !) et l'autre se partageant entre offres de stages et d'apprentissage.

L'ensemble des secteurs d'activité sont représentés : industrie, agriculture, transport, commerce, sanitaires et social, services et administration...

Pour accéder à « L'Espace Emploi » du Bocage Mayennais, une seule adresse :

www.bocage-mayennais.fr



DROITS ET DEVOIRS DES RIVERAINS DE COURS D'EAU

Que dit la réglementation ?

Les droits et obligations liés aux cours d'eau sont encadrés par la réglementation. Ainsi, le Code de l'Environnement prévoit que les berges et le lit des cours d'eau non domaniaux appartiennent aux propriétaires riverains. L'entretien du lit et de la végétation des berges est donc de leur responsabilité : ils doivent à ce titre veiller à la préservation des espèces protégées et de leurs habitats, notamment lors de la réalisation de travaux.

La Communauté de Communes du Bocage Mayennais à la responsabilité de la Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques et la Protection contre les Inondations (GEMAPI). C'est à ce titre qu'elle intervient pour la mise en place de programmes coordonnés de travaux présentant un caractère d'intérêt général. Elle ne se substitue en rien aux obligations des propriétaires riverains de cours d'eau.

Les droits	Les devoirs
Le droit de propriété	L'entretien sélectif et régulier
L'eau est un bien commun. Lorsque la rivière traverse une propriété, seul son lit appartient au propriétaire du terrain. Lorsque la rivière délimite deux propriétés, son lit appartient pour moitié à chaque propriétaire. Comme pour toute propriété privée, le propriétaire riverain a la possibilité d'interdire l'accès de ses berges au public.	Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau et de ses berges afin de maintenir le cours d'eau dans un bon état écologique. Il s'agit de : - effectuer un entretien sélectif et localisé de la végétation, - assurer l'écoulement des eaux en enlevant les embâcles et les déchets flottants, - maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre en préservant la sinuosité, - assurer le bon maintien des berges - conserver une biodiversité importante à l'intérieur et autour du cours d'eau.
Le droit d'usage de l'eau	Le respect de l'eau
Le propriétaire riverain peut utiliser l'eau pour son usage domestique mais toujours dans le respect de la réglementation en vigueur : Il y a ainsi obligation de maintien d'un débit minimum réservé pour garantir la vie, la circulation et la reproduction des espèces qui la peuplent. En période de sécheresse, le prélèvement peut être restreint par arrêté préfectoral.	Utiliser l'eau ne doit pas aller à l'encontre du bon équilibre du cours d'eau : le riverain ne doit pas altérer la qualité de l'eau au droit de sa propriété. Il est interdit de jeter, déverser ou laisser s'écouler dans les eaux superficielles quelque substance susceptible d'avoir des effets néfastes sur la santé publique, sur les écosystèmes aquatiques ou sur la qualité de la ressource en eau pour l'alimentation humaine et animale.
Le droit de pêche	Le droit de passage
Le propriétaire riverain a le droit de pêche jusqu'au milieu du cours d'eau (limite de propriété) sous réserve d'avoir une carte de pêche et de respecter la réglementation. Le propriétaire peut signer un bail de pêche avec une association de pêche (AAPPMA) ou avec la Fédération départementale de pêche par lequel il délègue le droit de pêche	Le propriétaire riverain doit accorder un droit de passage (un point d'accès suffit, sans aménagement particulier) aux agents assermentés et aux membres de l'association de pêche. La circulation sur les cours d'eau des engins nautiques de loisir non motorisés peut s'effectuer librement dans le respect des règles et des riverains.
	Les travaux d'aménagement
	Tout projet (hors entretien régulier) susceptible d'avoir un impact direct ou indirect (drainage, busage, curage, réfection de berge, digue, merlon...) sur le milieu aquatique (cours d'eau, zone humide, plan d'eau...) est soumis à procédure administrative au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques.

Vos Contacts : Communauté de Communes du Bocage Mayennais - Service Environnement

- **Axel Roiné** : Technicien Milieux Aquatiques : 06 21 96 46 13 // axelroine@bocage-mayennais.fr
- **Valérie Cornu** : Responsable du service Environnement : 06 30 29 15 56 // valeriecornu@bocage-mayennais.fr

LES ASSOCIATIONS DU CANTON

ASSOCIATIONS DES DONNEURS DE SANG DU BOCAGE MAYENNAIS



Depuis quelques années, l'association des donneurs de sang a des difficultés d'effectif aux collectes.

Autrefois, nous avions 5 collectes par an avec une moyenne de 40 donneurs et depuis, nous sommes passés à 4 collectes puis 3 collectes en 2021 avec 35 donneurs.

L'EFS ne veut plus se déplacer à moins de 50 donneurs pour des raisons de coût. Si en 2022, on n'obtient pas cet objectif, on sera dans l'obligation de mettre en sommeil notre association.

L'association souhaite d'urgence retrouver de nouveaux donneurs ainsi que de nouveaux bénévoles pour qu'elle perdure.

La générosité et la mobilisation des donneurs et futurs donneurs doivent se poursuivre pour répondre aux besoins de tous les patients.

Nous n'avons pas les dates des collectes de 2022, mais en attendant de vous voir très prochainement, tous les membres de l'association vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2022.

FRANCE ADOT 53



France Adot 53 a un rayonnement départemental. L'association a pour mission d'informer et de sensibiliser le public au don d'organes et de tissus.

En 2020, la pandémie a fortement impacté l'activité prélèvement et greffe d'organes. Grâce à l'engagement des équipes médicales, 4417 malades ont reçu un organe mais plus de 26000 patients étaient inscrits en liste d'attente de greffe. La greffe d'organes et de tissus rest un enjeu majeur de santé publique en France.

Pour cette raison, "Pour ou Contre", il est primordial de faire connaître sa volonté à ses proches. Porter sur soi une carte d'ambassadeur du don d'organes permet également d'affirmer sa position.

FRANCE ADOT 53 – BP 90634 – 530006 LAVAL CEDEX

TEL : 02.43.90.68.10

Mail : franceadot53@orange.fr

www.france-adot.org



LE DON D'ORGANES,
CE LIEN QUI NOUS UNIT TOUS!



L'ADMR,
toujours à vos côtés !

Dans le respect des gestes barrières.



02 43 05 70 95

fougerolles.admr53@wanadoo.fr

www.admr53.fr

L'assemblée générale de l'association a eu lieu à La Dorée le jeudi 23 septembre 2021

En 2020, l'ADMR a effectué 14035 heures auprès de 149 clients dont 12074 h. chez des personnes âgées (72% ont plus de 80 ans), 831 h. chez des familles, 865 h. auprès de personnes en situation de handicap, 5504 heures relèvent de l'APA prouvant ainsi la réalité du maintien à domicile des personnes âgées. 31 personnes bénéficient de la téléassistance.

Responsables de l'association et élus présents ont vivement remercié les aides à domicile pour la constante qualité et la continuité du travail effectué au cours de cette année 2020 si perturbée par la pandémie.

Une nécessaire revalorisation salariale des aides à domicile est en cours depuis octobre (avenant 43 de la convention collective). Son financement sera en partie supporté par l'Etat et le Conseil Départemental. Pour le reste à charge ou les autres heures, la moitié sera déductible des impôts.

Le Conseil d'Administration est composé de Christine Hochet, Martine Fréard, Monique Ferreira, Suzanne Pilorge, Françoise Pouriel, Marie Thérèse Chemin, Daniel Fréard, Claude Landais, Noel Pitto, Janine Rete.

Les bénévoles sont plus nécessaires que jamais : [Contactez-nous](#)

Le bureau est actuellement ouvert au public le lundi, mercredi et vendredi de 9 h. à midi

INFORMATIONS

2022



ADHESIONS 2022

LICENCES F.F. Randonnées	Individuelles	Familiales
Responsabilité Civile	27 €	51,50 €
Responsabilité Civile+Accident Corp.	29 €	56 €
Carte du Club - Sympathisant	16 €	26 €

* Pour diverses raisons, notre programme est susceptible d'être modifié, consulter notre site avant chaque organisation. Blog des randonneurs : randobocage.blogspot.com

RANDOS : 3^e dimanche du mois, deux distances entre 7 et 12 kms. Pour les randonneurs qui le souhaitent des randonnées sont proposées à la journée, avec possibilité de ne faire que mi-journée. Pique-nique tiré du sac.

RASSEMBLEMENT :

Le covoiturage Place Haute de la Mairie à Pontmain est repris, rendez-vous 13h15 toute l'année. Ou, rendez-vous aux heures et lieux indiqués dans le programme des randonnées.

PRÉVOIR : bonnes chaussures de marche, vêtements de pluie, l'hiver, bottes rarement.

CERTIFICAT MÉDICAL : OBLIGATOIRE à la 1^{ère} adhésion Valable 3 ans, sous certaines conditions.

LA LICENCE est OBLIGATOIRE pour dégager l'association organisatrice de toute responsabilité; elle prouve que vous êtes inscrit à un club affilié à la F.F.R. et que vous êtes assuré pour les dommages civils que vous pouvez causer aux tiers lors des activités.

RENSEIGNEMENTS : Georgette GROUSSARD tél. 02.43.05.08.90.

Guy et Nicole COUPEL tél. 02.43.05.07.35.

POUR LES NON-ADHERENTS AU CLUB,

PARTICIPATION DEMANDÉE : 2€/ POUR CHAQUE SORTIE ADHERENTS A AUTRES CLUBS : 0.50€/P/ sortie

« IL N'Y A PAS DE CHEMIN VERS LE BONHEUR, LE BONHEUR EST LE CHEMIN »

**RANDOS
DES
PREMIERS
MARDI
DU
MOIS**

BONNE ANNEE DE RANDONNÉES A TOUSContact :

rando.bocage.53220@gmail.com

Départ à 14h :

4 janvier : La Bazouge du Désert (35), départ Place de l'Eglise – Christine Danveau

1^{er} février : Fougerolles du Plessis (53), départ Place de l'Eglise – André Boudin

1^{er} mars : Le Loroux (35), départ Place de l'Eglise – Georgette Groussard

5 avril : St Berthevin la Tannière (53), départ Parking de la salle communale – Yves Aubert

Départ à 9 h 30 :

3 mai : Lévaré (53), départ Place de l'Eglise – Yves Aubert

7 juin : Landéan (35), départ Carrefour de Chênedet – Christine Danveau

5 juillet : Landivy (53), départ Place de l'Eglise – Georgette Groussard

Départ à 14 h :

6 septembre : Pontmain (53), départ Place Haute de la Mairie – Georgette Groussard et Joël Goupil

4 octobre : Louvigné-Du-Désert (35), départ Place Bochin – Christine Danveau et Marie-France Ronceray

8 novembre : St Ellier-du-Maine (53), départ Parking de la salle communale – Guy Coupel

6 décembre : St Mars sur la Futaie (53), départ Place de l'Eglise – René Renault



Virades de l'espoir

Quelques mots du week-end des virades de l'espoir du 25 - 26 septembre qui se sont déroulées à SAINT ELLIER DU MAINE.

Après une année blanche en 2020, c'était les 24èmes sur le bassin de vie de Landivy mais les 32 ans sur le département.

Au nom de l'équipe de VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE du bassin de vie de Landivy, je remercie toutes les personnes qui nous ont accompagnés le dimanche 26 septembre 2021 :

La municipalité de Saint Ellier Du Maine, les associations de la commune, les élus, les donateurs, les marcheurs (une quarantaine de participants), les cyclos (une vingtaine) et en particulier Mr Merienne pour son investissement.

Cette année, vous avez été nombreux à nous accompagner sur le site des virades de l'espoir malgré un temps pluvieux.

Sur le département de la Mayenne, nous avons récolté 70 000 €.

La collecte des journaux ainsi que des bouchons en sac continue dans les endroits habituels. Le 2-09-2021, 9t720 de journaux ont été livré pour un montant de 1 132.38€. L'équipe des virades du bassin de vie de Landivy vous donne rendez-vous l'année prochaine à LA DOREE le 25 septembre 2022.

Nous vous adressons tous nos meilleurs vœux pour 2022

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez téléphoner à :
Monsieur Gérard HERCEND – L'Azerie –

53190 Fougerolles Du Plessis – 02-43-05-57-14

EN BREF...

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2020



Le 11 novembre 2021 a eu lieu la commémoration du 103^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918 mettant fin aux combats de la 1^{ère} guerre mondiale

REPAS DU CCAS



Le samedi 15 novembre a eu lieu le traditionnel repas des cheveux blancs.



Les membres du CCAS ont décoré les tables et ont assuré le service du repas préparé par Marie Cadart du restaurant Au RDV à Désertines.

L'ECOLE

Ecole publique de Désertines

Cette année est synonyme de nouveauté pour l'école de Désertines : nouvelles enseignantes, nouvelle organisation et nouveaux projets ! Tout ceci est organisé conjointement par les enseignantes, la mairie, le personnel communal et bien sûr les parents d'élèves au plus grand bonheur des 22 élèves de l'école.

Les travaux de l'école :

- Salle de motricité

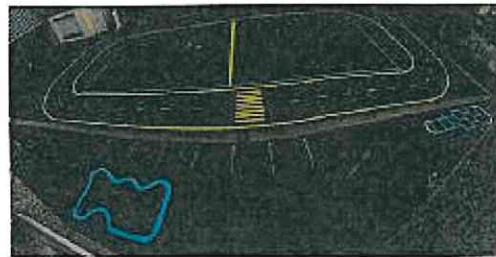
Cette salle multifonction est utilisée pour les activités de motricité avec les élèves de la classe de PS / MS / GS / CE1 mais également pour la sieste, car elle offre une obscurité qui permet aux élèves de se reposer calmement sous la surveillance avisée de Nelly.

- Cour de récréation :

Steve a donné une deuxième jeunesse à notre cours de récréation en traçant au sol :

- un terrain pour que les élèves puissent jouer à des jeux collectifs,
- une route pour les cyclistes,
- un circuit pour les petites voitures,
- une marelle,
- un espace dessin à la craie.

Les enseignantes ont également installé des tables et des chaises sous le préau afin que les élèves qui le souhaitent puissent dessiner.



- Aménagement dans les classes :

Tous les ordinateurs et tablettes de l'école ont été remis à jour pour une utilisation quotidienne dans les classes. La mairie a également financé un nouveau vidéo-projecteur pour la classe des CE2 CM1 CM2.



Elèves de CE2-CM1-CM2 au cinéma de Gorron



Elèves de PS – MS – GS – CE1 déguisés pour le dernier jour avant les vacances de la Toussaint.

Projets

Au cours de l'année, les petits désertinois et désertinoises vont participer à plusieurs grands projets :

- Plusieurs cours d'équitation : tout au long des 5 séances au Haras des Perchers, les élèves découvriront l'univers de l'équitation,



- Une semaine de cirque avec le Cirque Mimulus qui viendra poser son chapiteau le temps d'une semaine dans le village, les élèves apprendront les arts du cirque aux côtés de professionnels et réaliseront un spectacle en fin de semaine devant un public bienvenu,

- Une classe verte en Charnie : durant 3 jours et 2 nuits, les élèves se ressourceront dans des ateliers autour de la nature et de l'environnement.



Tous ces projets sont financés en partie par la mairie, l'association de parents d'élèves et les ventes réalisées tout au long de l'année par les écoliers. Chacune de ces ventes au profit de l'école et de nos projets seront affichées à la mairie et à l'école.



Elèves de CE2 – CM1 – CM2 à la médiathèque de Gorron



Elèves de PS – MS – GS – CE1 en atelier cuisine

QUIZZ

Profitons de ce début d'année !

On se remet en douceur à la culture générale...

Et si on reprenait le chemin de l'école, avec ses basiques, tels que l'orthographe, les mathématiques ou l'histoire-géo.



1. Quelle est la **racine carrée** de 36 ?

- 6
- 9
- 12
- 18

2. Quel département français a pour **chef-lieu Bordeaux** ?

- Landes
- Mayenne
- Gironde
- Ardèche

3. Qu'est pour moi le **père de mon père** ?

- Mon oncle
- Mon frère
- Mon neveu
- Mon grand-père

4. Combien de voleurs accompagnaient **Ali Baba** ?

- 12
- 40
- 1000
- 10000

5. -aud ou -eau ? Quel mot est mal orthographié ?

- Lapereau
- Ruisseau
- Crapeau
- Manteau

6. Lequel de ces nombres est un **nombre premier** ?

- 13
- 25
- 32
- 33

7. Combien d'années compte-t-on dans une **décennie** ?

- 1
- 10
- 12
- 100

8. Lequel de ces termes est **synonyme de joyeux** ?

- Gai
- Bouleversé
- Désolé
- Navré

9. Combien compte-t-on de jours durant le **mois de juillet** ?

- 28
- 29
- 30
- 31

10. Quel âge a un **enfant de 18 mois** ?

- 1 an
- 1 an et demi
- 2 ans
- 3 ans

11. La somme des **angles d'un triangle** est égale à ?

- 90°
- 180°
- 360°
- 720°

12. Comment s'appellent les **habitants de Pau** ?

- Les Palois
- Les Palusiens
- Les Palions
- Les Paliens

13. Dans **quel DOM-TOM** se situe Fort-de-France ?

- La Réunion
- La Guyane
- La Martinique
- Saint-Pierre-et-Miquelon

14. **Comment conjugue-t-on** au futur le verbe connaître à la troisième personne du singulier ?

- Connaîtrait
- Connaîtra
- Aurez connu
- Connaîtront

15. **Trouvez l'intrus** qui s'est glissé dans les **pluriels des mots en ou** ?

- Bisou
- Chou
- Caillou
- Hibou

Vérifiez vos réponses à la fin du bulletin municipal ! en page ??

LES ASSOCIATIONS LOCALES

Société de Chasse St Hubert SHD

Désertines – Vieuvy - Saint Aubin Fosse-Louvain



Nos 40 chasseurs ont entamé la 92^{ème} saison de chasse le 19 septembre dernier. Swann Leblanc entre dans notre association, avec sa première validation de permis. Elle chassait déjà sur notre société de chasse en tant qu'accompagnante, avec son père et son grand-père, qui sont adhérents depuis de nombreuses années.

Nous remercions encore une fois les propriétaires qui nous font confiance depuis toutes ces années, et nous poursuivons la bonne gestion des espèces animales sauvages qui peuplent notre territoire.

Conformément au plan de chasse de cette année, **16 chevreuils** pourront être prélevés sur Désertines, Vieuvy et St Aubin Fosse-Louvain, soit un de plus que l'an dernier.

Voici, à ce jour, le tableau de prélèvement des grands gibiers, sur nos terrains :

Animal	Poids vif de l'animal	Date de prélèvement	Lieu de prélèvement	Chasseur qui a prélevé
Chevreuril Mâle	25 kgs	19/09/2021	La Petite Chauvinière St Aubin F.L.	A.Gouault et H.Chenu (Invités)
Chevreuril Femelle	23 kgs	19/09/2021	La Chaise Désertines	Grippon Jérôme (Désertines)
Chevreuril Mâle	18 kgs	02/10/2021	La Vallée Désertines	Swann Leblanc (Désertines)
Chevreuril Femelle	22 kgs	02/10/2021	La Vallée Désertines	J-Y Leblanc (Désertines)
Chevreuril Femelle	28 kgs	16/10/2021	Le Petit Fief Vieuvy	Raymond Barrabé (St Aubin F.L.)
Chevreuril Femelle	19 kgs	16/10/2021	Le Petit Fief Vieuvy	Hugo Fromont (Invité)
Chevreuril Mâle	16 kgs	23/10/2021	La Lande Vieuvy	J-P Courtin (Désertines)
Chevreuril Femelle	27 kgs	30/10/2021	La Touche Désertines	Denis Viard (Invité)
Chevreuril Mâle	30 kgs	30/10/2021	La Trébillère Désertines	Ferdinand Darzel (St Aubin F.L.)
Chevreuril Femelle	24 kgs	06/11/2021	Le Pont Tricot St Aubin F.L.	Marc Gobé Désertines
Chevreuril Mâle	16 kgs	06/11/2021	La Houssaie St Aubin F.L.	Didier Louvigné Vieuvy
Chevreuril Femelle	21 kgs	13/11/2021	La Morinière St Aubin F.L.	Ferdinand Darzel St Aubin F.L.
Chevreuril Mâle	21 kgs	20/11/2021	La Chapelle au Gobet Désertines	J-Y Leblanc Désertines

En ce qui concerne le lièvre, comme l'an dernier, **9 bracelets** ont été attribués pour les chasseurs de Désertines, **6** pour ceux de St Aubin F.L., et **3** pour ceux de Vieuvy. La chasse au lièvre a eu lieu chaque dimanche, du 17 octobre au 7 novembre 2021. 12 animaux sur les 18 ont été prélevés sur ces 4 dimanche.

Au dernier comptage de janvier 2021, les effectifs des renards avaient tendance à augmenter légèrement. Nous continuons les prélèvements pour en limiter la population sur nos terrains.



Les sangliers sont présents depuis cet automne encore sur nos terrains et nous constatons souvent des indices de leur présence.

Si vous constatez la présence ou des dégâts de sangliers sur vos terres, n'hésitez pas à prévenir le président de la société, Mr Gaylord Fourmond ou Mr Joel Leroyer, via la mairie. Nous ferons notre possible pour organiser des battues, si besoin.



GIC du Bocage

Le Groupement d'Intérêt Cynégétique du Bocage (GIC du Bocage), créé le 7 février 2017, permet de réunir les chasseurs adhérents et de gérer les espèces lièvre, et chevreuil depuis cette saison.

Les derniers comptages effectués montrent que les effectifs de lièvre stagnent sur nos terrains. Les indices kilométriques sont quand même supérieurs à 1 lièvre/km sur nos trois communes.

Pour la première fois depuis plusieurs années, les courbes montrent une pause dans l'augmentation de la population.

Comme la population apparaît stable mais moins dynamique, la décision de chasse a été votée par les membres, mais avec un coefficient de prélèvement de **1 lièvre pour 120 hectares**. Ce coefficient est le même que celui attribué l'an dernier.

52 bracelets ont été proposés au prélèvement cette saison pour l'ensemble des 6200 hectares du GIC.

Le virus EBHS (syndrome du lièvre brun) est moins présent sur nos terrains cette année. Si vous trouvez un lièvre mort de manière inexplicquée, prévenez-nous pour qu'on le fasse analyser auprès de la FDC de la Mayenne.

Cela nous permet de faire un suivi de l'évolution de cette maladie sur l'espèce lièvre

64 bracelets Chevreuils ont été attribués pour l'ensemble du territoire du GIC du Bocage. La population est toujours en progression, nous augmentons donc légèrement les prélèvements chaque année.

Les prochains comptages nocturnes auront normalement lieu courant janvier 2022, si les conditions sanitaires le permettent, sur notre territoire.

L'assemblée générale du GIC du Bocage aura lieu, si les conditions sanitaires le permettent, courant mars 2022. Les éventuels chasseurs privés désireux d'adhérer à cette association, peuvent obtenir des renseignements en envoyant un mail à :

gicdubocage@gmail.com



Ce sont **282 faisans communs** qui seront lâchés sur notre territoire, jusqu'à la fermeture de la chasse.

En prévention des dégâts sur les semis de maïs au printemps prochain, nous renouvèlerons nos opérations de régulation des corvidés (corbeaux et corneilles). Nous concentrerons notre aide sur les agriculteurs qui nous confient leurs terrains.

Ceux qui seront touchés sont invités à nous avertir dès qu'ils le seront, pour mieux cibler les lieux de prélèvement.

Pour Désertines, prévenir **Mr Leroyer Joel** au 02-43-00-62-13, pour St Aubin F.L., prévenir **Mr Darzel Ferdinand** au 02-43-08-68-80, pour Vieuvy, prévenir **Mr Louvigné Didier** au 02-43-00-64-93.



Le **28 février 2022**, la saison de chasse se terminera ; les éventuels nouveaux chasseurs intéressés pour devenir membres de notre société de chasse devront se faire connaître avant le mois d'août 2022, afin de mieux préparer leur arrivée parmi nous.

Si les conditions sanitaires le permettent, nos deux prochains Super Loto auront lieu le **dimanche 03 avril et le dimanche 17 juillet 2022**, notez-les dès maintenant dans vos agendas !

L'ensemble des chasseurs vous remercient pour votre confiance au fil de ces années, et vous présentent leurs **Meilleurs Vœux pour l'année 2022.**

L'amicale des A.F.N

Les A.F.N vous présentent tous leurs meilleurs vœux pour cette année 2022

CLUB Y A D'LA JOIE

La présidente et les membres du bureau vous adressent tous leurs vœux pour 2022 et surtout une bonne santé à tous.

Nous avons repris nos activités le jeudi tout en respectant les stes barrières en raison du Covid 19.

Notre repas de Noël fixé au 16 décembre a été reporté à une date ultérieur.

Nous serions très heureux d'accueillir de nouveaux adhérents.

N'hésitez pas à vous faire inscrire, vous serez les bienvenus.

Le Comité des Fêtes

Le Comité des fêtes vous présente tous ses meilleurs vœux pour 2022.

La Dynamique

Depuis Septembre dernier, les cours de gymnastique ont repris tous les jeudis soirs de 19h30 à 20h30 sauf pendant les vacances scolaires, à la salle à l'étage de la mairie.

Un nouveau bureau a été voté ; en voici la composition :

- Présidente Rolande FOURMOND
- Vice-Présidente Eliane BERHAULT
- Secrétaire Roseline DELENTAIGNE
- Trésorière Claudine BETTON.



Les autres adhérentes de l'association « La Dynamique » sont membres.

Toute nouvelle personne qui serait intéressée par cette activité sportive, même en cours d'année, sera la bienvenue. N'hésitez pas à contacter Rolande FOURMOND au 07 63 50 45 16 ou un autre membre.

Tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022

USD

Cette année l'union sportive de Désertines compte 55 licenciés dont :

- 40 séniors ;
- 7 en catégorie jeune (1 U16 ; 1 U14 ; 1 U13 ; 1 U11 ; 1 U10 ; 2 U9)
- 8 dirigeants

Le Bilan de la première partie de saison est très positif pour l'Us Désertines.

L'Equipe A se positionne à la première place du classement égalité avec la Dorée mais avec une meilleure différence de buts.

Ils ont inscrit 55 buts contre 9 buts pris.

Classement		Division 3 Groupe G										Général	
Pos.	Équipe	Pts	J.	G.	N.	P.	F.	Pen.	Bp.	Bc.	Dif.		
1	Désertines	24	9	8	0	1	0	0	55	8	+47		
2	La Dorée	24	9	8	0	1	0	0	39	8	+31		
3	Montenay 2	19	9	6	1	2	0	0	24	11	+13		
4	Larchamp/Mont.	14	9	4	2	3	0	0	22	16	+6		
5	Emée 4	13	9	4	1	4	0	0	12	36	-24		
6	St-Pierre/Lan 2	12	9	4	1	3	1	0	17	21	-4		
7	Fougerolles 2	9	9	3	0	6	0	0	18	35	-17		
8	Bourgneuf 2	8	9	2	2	5	0	0	12	25	-13		
9	La Baconnière 2	3	9	1	1	6	1	0	12	31	-19		
10	Landivy/Pont. 2	3	9	1	0	8	0	0	11	31	-20		

Légende : Pts=Nb. points ; J =Nb. matchs joués ; G =Nb. matchs gagnés ; N =Nb. matchs nuls ; P =Nb. matchs perdus ; F =Nb. matchs déclaré forfait ; Pen =Nb. pénalités ; Bp =Nb. buts marqués ; Bc =Nb. buts encaissés ; Dif =Différence : marqués - encaissés.

L'Equipe B fini également à la première place de leur groupe. Elle effectue un parcours remarquable (9 victoires en 9 matchs) pour le championnat.

En coupe, elle est qualifiée pour le troisième tour du challenge D3/D4 après avoir passé deux tours (victoire 6-1 et 5-0).

Ils ont inscrit 47 buts et concédés 12 buts en championnat.

Classement		Division 4 Groupe I										Général	
Pos.	Équipe	Pts	J.	G.	N.	P.	F.	Pen.	Bp.	Bc.	Dif.		
1	Désertines 2	27	9	9	0	0	0	0	47	12	+35		
2	Chatillon/Col.	22	9	7	1	1	0	0	43	16	+27		
3	St-Mars/Colm.	16	9	5	1	3	0	0	24	18	+6		
4	La Dorée 2	16	9	5	1	3	0	0	22	25	-3		
5	Ambrières/Cigné 5	15	9	5	0	4	0	0	20	22	-2		
6	Fougerolles 3	13	9	4	1	4	0	0	28	26	+2		
7	Le Pas	10	9	3	1	5	0	0	15	23	-8		
8	Parigné/Braye 2	6	9	2	1	5	1	0	12	27	-15		
9	St-Georges-B. 3	2	9	1	0	7	1	0	9	23	-14		
10	Brecé 2	2	9	0	2	7	0	0	8	36	-28		

Légende : Pts=Nb. points ; J =Nb. matchs joués ; G =Nb. matchs gagnés ; N =Nb. matchs nuls ; P =Nb. matchs perdus ; F =Nb. matchs déclaré forfait ; Pen =Nb. pénalités ; Bp =Nb. buts marqués ; Bc =Nb. buts encaissés ; Dif =Différence : marqués - encaissés.

Nous remercions les joueurs, dirigeants et bénévoles pour leur investissement et leur disponibilité qu'ils réservent pour le club.

En espérant garder cette très bonne dynamique jusqu'à la fin de saison et pour les saisons à venir.

L'US Désertines vous présente ses meilleurs vœux pour 2022.

Cyclo du Bocage 53

On espère que 2022 commencera sous de meilleurs auspices que les deux années précédentes à cause de la pandémie.

Coté effectifs, nous comptons 34 personnes avec des sorties le mercredi et le dimanche matin.

On a prévu des cyclos sportives telles que la Dalibard, le route du poiré, la Cancalaise etc...

Certains d'entre nous préparent déjà le prochain Paris-Brest en effectuant les brevets 200, 400 et 600 kms.

Nous avons prévu deux grosses sorties dans l'année, une randonnée au Mont des Avaloirs le 8 mai ainsi qu'une journée festive le samedi 10 septembre en souhaitant ne pas être à nouveau dérangé par le Covid.

Contact : Mr Jean-Claude Gougeon.

Tel : 06 31 80 46 12

jeanclaudegougeon2@gmail.com

Chaque association désirant une subvention pour l'année 2022 doit faire une demande écrite auprès de la mairie, joindre son bilan financier, et **obligatoirement le numéro de SIRET de l'association et un relevé d'identité bancaire.**

Vérifiez vos réponses !



1. Quelle est la racine carrée de 36 ? = **6**
2. Quel département français a pour chef-lieu Bordeaux ? = **Gironde**
3. Qu'est pour moi le père de mon père ? = **Mon grand père**
4. Combien de voleurs accompagnaient Ali Baba ? = **40**
5. -aud ou -eau ? Quel mot est mal orthographié ? = **crapeau**
6. Lequel de ces nombres est un nombre premier ? = **13**
7. Combien d'années compte-t-on dans une décennie ? = **10**
8. Lequel de ces termes est synonyme de joyeux ? = **gai**
9. Combien compte-t-on de jours durant le mois de juillet ? = **31**
10. Quel âge a un enfant de 18 mois ? = **1 an et demi**
11. La somme des angles d'un triangle est égale à ? = **180°**
12. Comment s'appellent les habitants de Pau ? = **Les Palois**
13. Dans quel DOM-TOM se situe Fort-de-France ? = **La Martinique**
14. Comment conjugue-t-on au futur le verbe connaître à la troisième personne du singulier ? = **Connaîtra**
15. Trouvez l'intrus qui s'est glissé dans les pluriels des mots en ou ? = **Bisou**

NUMÉROS UTILES

<i>Ecole Publique</i>	02 43 00 60 64
<i>Cantine Scolaire</i>	02 43 04 63 95
<i>Garderie</i>	02 43 00 60 64
<i>Espace France Services Gorron</i> CAF. MSA. CARSAT. CPAM	02 43 30 10 58
<i>A.D.M.R</i> 5, rue du Maine. Fougerolles du Plessis horaires d'ouverture : lundi, mardi et vendredi : 9h 12h et 13h15 16h15 Mercredi de 9h à 12h	02 43 05 70 95
<i>Assistante sociale</i> 3, rue Cour de Forges - Gorron	02 43 08 06 03
<i>Médiateur/Conciliateur</i> Permanence à Landivy le 1 ^{er} mardi du mois	02 43 05 42 05
<i>C.C.B.M</i> 1, Grande Rue – Gorron www.bocage-mayennais.fr	02 43 08 47 47
<i>Centre des Impôts</i> 75, rue des Alouettes- Mayenne	02 43 04 81 46
<i>Petit Pégase</i>	0806 800 053
<i>Gendarmerie de Landivy</i>	02 43 05 42 39
<i>ENEDIS</i>	09 726 750 53
<i>SAUR (eau et assainissement)</i>	02 44 71 05 58
<i>SEKOM (assainissement non collectif)</i>	02 43 05 13 29
URGENCES POMPIERS	18 ou 112
SAMU	15
GENDARMERIE	17
ANTIPOISON : Rennes Angers	02 99 59 22 22 02 41 48 21 21

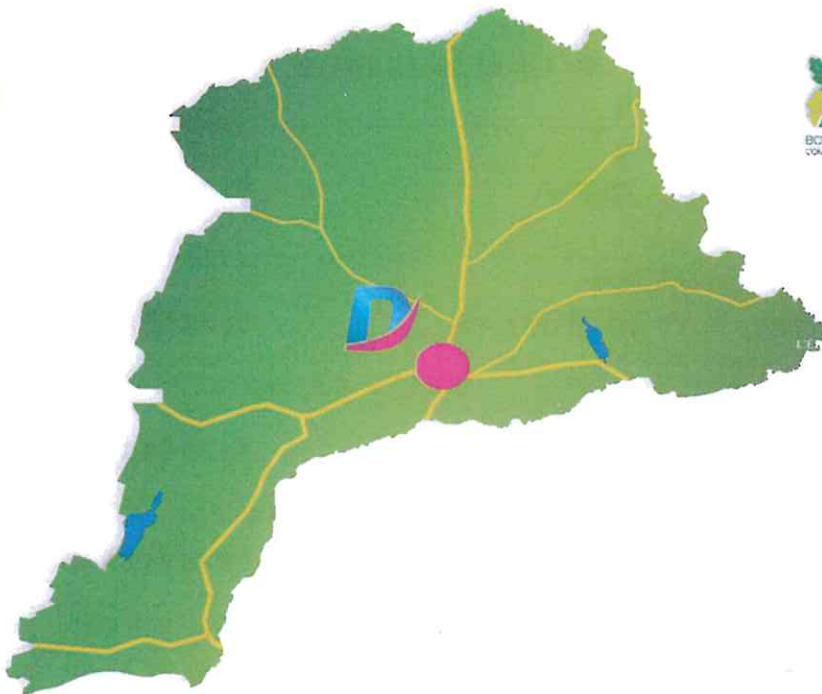
(Bulletin réalisé et imprimé par nos soins)

Désertines

53
Commune de la Mayenne

Désertines

La Mayenne



Mairie de Désertines

Rue de Normandie

53190 DÉSSERTINES

Tél : 02.43.00.61.43

E-mail : contact@desertines53.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi et Samedi (1er et 3ème samedi du mois) : 9h-12h

Fermé le mercredi

Mardi-Jeudi-Vendredi : 9h-12h et 14h-17h